



L'utilisation de l'appellation de "cabinet de recrutement"

Par **flav**, le **11/04/2008** à **17:30**

Bonjour

Je suis en deuxième année d'IUT Carrières juridiques et j'effectue mon stage à Crit recrutement. Une de mes missions consiste à dire si oui ou non la société peut utiliser l'appellation de "cabinet".

A cette fin j'aurais aimé connaître la définition juridique d'un cabinet et ses modalités d'application.

Merci beaucoup

Cordialement